

MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article 2194-5 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

ARTS ET SAVEURS
134 bis Montée des Picadous
34980 MONTFERRIER SUR LEZ
christophe@arts-et-saveurs.fr

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées

N° du marché : 2022 203 00

Notifié le : 10/03/2023

Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000 € HT tous prestataires confondus

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Dès lors et en raison du succès inattendu pour l'année 2023 de l'activité séminaires-congrès sur le site du Pont du Gard, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'année de reconduction de l'accord-cadre de 150 000 € HT tous prestataires confondus.

Variation : + 50 %

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-448279844-20240315-2024_10-BF

MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article 2194-5 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

TRAITEUR GRAND
5 Avenue de la Dame
30132 CAISSARGUES
estelle@traiteur-grand.fr

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées

N° du marché : 2022 203 00

Notifié le : 13/03/2023

Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000 € HT tous prestataires confondus

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Dès lors et en raison du succès inattendu pour l'année 2023 de l'activité séminaires-congrès sur le site du Pont du Gard, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'année de reconduction de l'accord-cadre de 150 000 € HT tous prestataires confondus.

Variation : + 50 %

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-448279844-20240315-2024_10-BF

MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article 2194-5 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

AMIS TRAITEUR
379 Avenue des Razeteurs
ZAC Domitia
34160 CASTRIES
amis.traiteur@wanadoo.fr

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées

N° du marché : 2022 203 00

Notifié le : 10/03/2023

Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000 € HT tous prestataires confondus

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Dès lors et en raison du succès inattendu pour l'année 2023 de l'activité séminaires-congrès sur le site du Pont du Gard, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'année de reconduction de l'accord-cadre de 150 000 € HT tous prestataires confondus.

Variation : + 50 %

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le



MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article 2194-5 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

MONSIEUR LOUIS EVENEMENT
ZAC Mas du Destrech
Domaine Saint Gabriel
34590 MARSILLARGUES
jp.gugliermotte@monsieurlouis-evenement.com

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées
N° du marché : 2022 203 00
Notifié le : 13/03/2023
Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000 € HT tous prestataires confondus

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Dès lors et en raison du succès inattendu pour l'année 2023 de l'activité séminaires-congrès sur le site du Pont du Gard, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'année de reconduction de l'accord-cadre de 150 000 € HT tous prestataires confondus.

Variation : + 50 %

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le



MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article 2194-5 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

MEFFRE TRAITEUR
400 Chemin de la Muscadelle
84800 L'ISLE SUR LA SORGUE
laurent@meffre-traiteur.com

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées

N° du marché : 2022 203 00

Notifié le : 13/03/2023

Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000 € HT tous prestataires confondus

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Dès lors et en raison du succès inattendu pour l'année 2023 de l'activité séminaires-congrès sur le site du Pont du Gard, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'année de reconduction de l'accord-cadre de 150 000 € HT tous prestataires confondus.

Variation : + 50 %

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-448279844-20240315-2024_10-BF

MODIFICATION DE MARCHÉ : N° 1

Article 2194-5 du Code de la Commande Publique

A. Identification de la personne morale de droit public qui a passé le marché et du titulaire

Ministère, collectivité territoriale ou établissement :

Établissement Public Pont du Gard
400, route du Pont du Gard
30210 Vers Pont du Gard
Représenté par Sébastien ARNAUX

Titulaire du marché :

5 SUR 5 RECEPTIONS TRAITEUR
ZAC du Colombier
13150 BOULBON
kevin@kpgroupe.fr

B. Renseignements concernant le marché

Objet du marché : Prestations de traiteurs dans le cadre de l'organisation d'événements d'entreprise, réceptions privées

N° du marché : 2022 203 00

Notifié le : 12/03/2023

Montant maximum de l'accord-cadre : 300 000 € HT tous prestataires confondus

C. Objet de l'avenant

ARTICLE 1

L'accord-cadre, objet du présent marché, vise à satisfaire les besoins de prestations de traiteurs, majoritairement pour les clients privés de l'EPCC pont du Gard, plus que pour ses besoins internes.

Ces besoins étant par nature externes à l'établissement, les services de l'EPCC Pont du Gard, bien qu'ayant fait preuve d'une diligence raisonnable lors de la préparation du contrat initial, n'ont pas pu prévoir l'accroissement 2023 de ce type de besoins.

Dès lors et en raison du succès inattendu pour l'année 2023 de l'activité séminaires-congrès sur le site du Pont du Gard, le présent avenant a pour objet d'augmenter le montant maximum de l'année de reconduction de l'accord-cadre de 150 000 € HT tous prestataires confondus.

Variation : + 50 %

ARTICLE 2

Les clauses et conditions du contrat initial (et des précédents avenants éventuels) demeurent applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

D. Signatures des parties

À Vers, le Cliquez ici pour entrer une date.

Le titulaire

Le Directeur Général
Sébastien ARNAUX

E. Notification de l'avenant

La notification consiste en la remise d'une photocopie de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réception postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ront) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

A , le

REÇU EN PREFECTURE

le 15/03/2024

Application agréée E-legalite.com

70_DE-030-448279844-20240315-2024_10-BF